

A Montreuil, le 26 avril 2023
Syndicats de la production,
Et de la transformation du papier

Compte-rendu du Groupe Technique Paritaire **Du 26 avril 2023.**

Un Groupe Technique Paritaire s'est tenu le 26 avril 2023 sur la prévoyance. Plusieurs points avaient été soulevés lors de la CPPNI du 21 mars dernier, notamment sur la position de MALAKOFF HUMANIS si la branche venait à faire rentrer un ou deux acteurs supplémentaires dans la prévoyance afin d'augmenter le nombre d'entreprises dans le contrat de branche et ainsi bénéficier d'une meilleure mutualisation. Si MALAKOFF HUMANIS n'y a pas l'air opposé, la **FILPAC-CGT** veut tout de même prendre des précautions afin que les salarié.es de la branche ne se retrouvent pas sans couverture même si UNIDIS soutient que non et qu'il y aurait d'autres organismes prêts à prendre le relais.

En parallèle la **FILPAC-CGT** a rappelé que la position d'UNIDIS qui a refusé d'avoir une expression claire et écrite sur le report de l'âge légal à la retraite à 64 ans était interprété par notre organisation syndicale comme un avis favorable à cette réforme. La **FILPAC-CGT** a aussi rappelé que ce report de l'âge légal à la retraite allait fortement impacter l'équilibre des régimes de prévoyance en sachant que la première cause des licenciements dans notre secteur était l'inaptitude. Notre organisation syndicale exige que le patronat prenne ses responsabilités car c'est bel et bien par son inaction sur la santé et sécurité dans les entreprises que les salarié.es étaient physiquement usé.es. La **FILPAC-CGT** demande donc que ce soit la partie patronale qui prenne en charge les augmentations des taux de cotisations.

La **FILPAC-CGT** a aussi demandé une étude sur les entreprises de la branche pour connaître le taux d'inaptitude et d'invalidité par tranche d'âge.

Un prochain Groupe Technique Paritaire est programmé le 11 juillet 2023 à 9h00 afin d'échanger avec un ou deux nouveaux prestataires et éventuellement lancer une labellisation.

Le collectif papier.